

La CFE Énergies signe le nouvel accord handicap ENGIE SA





Un accord doté de moyens pour progresser dans l'équité des chances



Cet accord couvrira la période 2024-2027. Il respecte les 4 axes prioritaires portés par la CFE Energies:

- Promouvoir les recrutements
- Garantir les parcours professionnels
- Développer les avantages à se déclarer RQTH(1)
- Challenger les 5 établissements

Plusieurs revendications phares de la CFE Energies sont retenues:

- 1. Deux jours de congés supplémentaires pour les examens médicaux
- 2. Du temps dédié et officialisé pour les référents handicap
- 3. Un réseau de salariés ambassadeurs handicap dans chaque établissement
- 4. Une analyse systématique des évolutions de carrière
- 5. Formation et information des managers
- 6. Incitation à se déclarer RQTH
- 7. Libre arbitre du salarié RQTH sur la confidentialité et les aménagements
- 8. Accompagnement personnalisé des salariés RQTH en mobilité comme en formation.
- 9. Partenariats avec l'enseignement supérieur pour accueillir des étudiants RQTH
- 10. Un budget complémentaire à l'AGEFIPH(2) pour aménager les postes de travail
- 11. Anticipation de 5 ans des congés d'ancienneté
- 12. Déploiement de l'enquête handicap biannuelle auprès des salariés
- 13. Aménagement des objectifs individuels, si le salarié le souhaite
- 14. Promotion des dispositions de l'accord, via des livrets manager et salarié

Pour la CFE Énergies, cet accord doit marquer une réelle amélioration des conditions de travail pour les salariés en situation de handicap. La CFE Énergies restera attentive au suivi rigoureux des avancées obtenues.

